
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 23 novembre 2021 à 18 h 30
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Elsa MARSOT, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Jean-Sébastien MARCOTTE, Commandant des PDQ 31 et 33
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 35.

À 18 h 38, la mairesse de l'arrondissement suspend la séance ordinaire afin de présenter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 et le Programme décennal d'immobilisations pour les années 2022 à 2031 dans le cadre de la séance extraordinaire prévue à cette fin.

À 19 h 12, reprise de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA21 14 0306

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA21 14 0307**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2021, à 18 h 30**

Il est proposé par Josué CORVIL

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2021, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse, Laurence Lavigne Lalonde, souhaite collaborer avec ses collègues du conseil d'arrondissement afin de répondre aux priorités tout au long du mandat. Elle s'engage à travailler sur les enjeux de sécurité suite au meurtre d'un adolescent dans Saint-Michel. Elle souhaite rencontrer les organismes communautaires afin de faciliter la collaboration qui permettra d'améliorer la qualité de vie pour tous.

Le conseiller, Josué Corvil, remercie les citoyen(ne)s pour la confiance accordée et s'engage à travailler sur les priorités soit, la propreté, la sécurité, la plantation d'arbres et le verdissement. Il revient sur la situation dramatique vécue dans Saint-Michel et encourage tous les paliers de gouvernement à travailler ensemble afin d'éradiquer la violence et toute forme de discrimination. Il félicite tous les élus, remercie l'équipe de direction pour son travail et fait l'annonce des journées commémoratives du mois de novembre.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, remercie les électeurs(trices) et rappelle qu'il travaillera au nom de tous les résident(e)s de l'arrondissement. En plus des nouveaux projets qui prendront forme dans les prochaines années amenant leurs lots de défis, il fait un court bilan des différentes actions menées au cours de ses huit dernières années à titre de conseiller.

La conseillère, Martine Musau Muele, souligne son engagement de porter la voix des citoyen(ne)s de Villeray au conseil d'arrondissement tout au long de son mandat.

La conseillère, Mary Deros, se dit très reconnaissante envers les personnes qui l'ont élue et félicite ses collègues du conseil d'arrondissement. Elle souligne les journées commémoratives du mois de novembre et remercie les organismes communautaires qui travaillent à contrer la violence faite aux femmes et aux jeunes et à les protéger. Elle continuera à célébrer des mariages afin de récolter des fonds qui permettront aux associations sportives et de loisirs de bonifier leur offre d'activités.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 35, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 23 novembre à 10 h ainsi qu'en s'inscrivant sur place le soir du conseil entre 18 h et 18 h 45. Les questions des citoyens s'étant inscrits sur place sont entendues en premier par le conseil d'arrondissement.

Questions posées en présentiel :

Ronald Fitzsimmons	1. Salle de concert Joseph-François-Perrault 2. Sécurité du quartier de Saint-Michel
Chrissy Diavatopoulos	Apaisement de la circulation - rue de Liège et avenue De Chateaubriand
Renée Ricard	Indexation - Contribution financière des organismes communautaires
Émilie Houle	Sécurité - Chantiers SRB et Ligne bleue

Questions posées sur le site Internet montreal.ca :

Andréa Ventimiglia	Centre Lajeunesse
Stéphanie Breton	Arrosage des trottoirs
Andréa Ventimiglia	Apaisement de la circulation - rues De Castelnau et avenue De Chateaubriand
Yannick Tremblay	Vignettes de stationnement - 2 ^e Avenue
Michel Daneault	Éclairage de rue
Gaëtan Lafrance	Vignettes de stationnement - rues des Érables et Sagard
Cécilia Da Silveira	Salubrité
Hamin Honari	Apaisement de la circulation et vignettes de stationnement - Parc-Extension
Nada Temerinski	Vignettes de stationnement - Rues Jean-Talon et Beaumont dans Parc-Extension
Émilie Laforest	Salle de spectacle Joseph-François-Perrault
Alexandre Boucher Bonneau	Gymnase du Carrefour populaire Saint-Michel
Julie Bélanger	COVID-19 - Retour à l'assistance aux activités sportives
Hélène Collard	Pistes cyclables
Lucie Godin	Vignettes de stationnement - Rues Boyer et Jean-Talon
Walid El Mrouji	Conditions de travail - Piscine Saint-Roch
Leslie Lutsky	Verdissement
Valérie Bloch	Parc Barclay
Martin Drapeau	Saillies de trottoir - rue Tillemont
Catherine Lambert	Apaisement de la circulation - rue Bélanger et 1 ^{re} Avenue
Karima Kebabi	Réaménagement - boul. de l'Acadie
Nilson Zepeda	Plan de verdissement
Robin St-Amand	Réseau Express Vélo

À 20 h 35, la mairesse de l'arrondissement propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Simon Bouchard	Passage à niveau - avenue Ogilvy et rue De Castelnau
----------------	--

Andrée-Anne Racine	Vignettes de stationnement - Parc-Extension
Pauline Leblanc	Nouvelle bibliothèque de Villeray
André Trépanier	Logement
Einrika Siguineau	Parc Barclay
Micheline Marier	Passage à niveau - rue de l'Épée et Campus MIL et Jardins collectifs
Pierre-Paul Tardif	Placette publique HUB-Villeray
Gabriel Mauricio San Martin	Parc à chiens - Parc Tillemont
Dilshad Rizvi	Travaux - Parc-Extension
Geneviève Morency	1. École Barclay 2. Pistes cyclables dans Parc-Extension 3. Passages à niveau

À 21 h 05, la mairesse de l'arrondissement propose une deuxième prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Jean-François Leclerc	Complexe William-Hingston - Centre multifonctionnel
Antoine Malo	Verdissement et pistes cyclables dans Parc-Extension

N'ayant aucune autre intervention reçue de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 21 h 20.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 20, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

CA21 14 0308

Le conseiller, Sylvain Ouellet, résume la proclamation intitulée « Motion pour honorer la mémoire de Gary Longhi » en présentant M. Longhi en tant que véritable modèle pour toute la communauté et en résumant sa carrière et ses exploits.

Motion pour honorer la mémoire de Gary Longhi.

Attendu que l'un des rôles de la toponymie est d'exprimer par des noms la reconnaissance publique de la mémoire d'un personnage venant ainsi cristalliser le sentiment d'appartenance à la collectivité par ce geste significatif;

Attendu que la politique de désignation toponymique commémorative élaborée par la Commission de toponymie du Québec veut, entre autres, honorer des personnes qui se sont particulièrement illustrées au sein de leur communauté ou qui ont rayonné au plan national ou international;

Attendu que Gary Longhi, cycliste, paralympien, et fils de Saint-Michel est décédé le 2 juillet 2020, le jour de son 56^e anniversaire;

Attendu que Gary Longhi a grandi dans le quartier Saint-Michel;

Attendu que suite à un grave accident cérébral qui l'a plongé dans un coma de trois mois à l'âge de 19 ans, Gary Longhi a travaillé sans relâche pour retrouver ses fonctions physiques et a entrepris de devenir cycliste;

Attendu que Gary Longhi a été le premier cycliste québécois à prendre part aux Jeux paralympiques, aux Jeux de Séoul en 1988;

Attendu qu'au cours de sa carrière, Gary Longhi a participé à quatre Jeux paralympiques entre 1988 et 2000 et a remporté trois médailles, dont la médaille d'or à Atlanta en 1996;

Attendu que Gary Longhi a été un véritable modèle de persévérance pour le Canada entier;

Attendu que Gary Longhi a toujours été reconnu par ses pairs pour sa jovialité et sa gentillesse;

Attendu que Gary Longhi est toujours resté attaché et dévoué à son quartier et à sa communauté;

Attendu que Gary Longhi a reçu le Prix de l'esprit sportif lors des Jeux canadiens Forester en 1991, a été choisi comme porteur de drapeau pour la cérémonie d'ouverture lors des Jeux paralympiques de Sydney en 2000, et a reçu la médaille commémorative du jubilé de sa majesté, Elisabeth II en 2003;

Attendu que Gary Longhi a été intronisé au Temple de la renommée du cyclisme québécois en 2004 et a été le premier paracycliste canadien à être intronisé au Temple de la renommée du cyclisme canadien en 2017;

Attendu que Gary Longhi a signé le livre d'or de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension le 30 juin 2020;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

Que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

- prépare le dossier pour renommer le Parc Saint-Damase (sur la 20^e Avenue, entre les rues Villeray et Crémazie) le « Parc Gary-Longhi »;
- mandate la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de créer un banc honorifique dans le parc à la mémoire de Gary Longhi et d'y poser une plaque commémorative, lisant :

À la douce mémoire d'un pionnier du mouvement paralympique québécois et canadien,
cycliste et résident du quartier :

Gary Longhi
1964 - 2020

Adopté à l'unanimité.

10.08

CA21 14 0309

La conseillère, Mary Deros, procède à la lecture de la motion intitulée « Motion pour mettre en place des actions structurantes visant à améliorer la propreté dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » qui a été légèrement modifiée depuis son dépôt lors du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2021.

Motion pour mettre en place des actions structurantes visant à améliorer la propreté dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

ATTENDU QUE dans Parc-Extension, comme dans de trop nombreux quartiers à travers la Ville de Montréal, les trottoirs et les parcs sont jonchés de déchets, des poubelles débordent et des graffitis sont présents sur le mobilier urbain;

ATTENDU QUE le maintien de la propreté du domaine public présente un réel défi dans l'arrondissement;

ATTENDU QUE la conseillère du district de Parc-Extension a demandé à plusieurs reprises à ce que des investissements majeurs et des mesures structurantes soient mis en place pour contrer les enjeux de malpropreté dans le quartier et dans l'arrondissement;

ATTENDU QUE la propreté est la responsabilité de toutes et de tous et que l'ensemble des citoyennes et citoyens ainsi que les organismes communautaires doivent être impliqués afin de faire de l'arrondissement un milieu de vie propre;

ATTENDU QUE le vivre-ensemble s'articule autour d'un environnement propre sur tous les aspects;

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE, Sylvain OUELLET, Martine MUSAU MUELE,
Josué CORVIL

et résolu :

Que l'arrondissement évalue les coûts, impacts et bénéfices de réduire les parcours de balai de rue;

Que l'arrondissement prépare un plan d'action spécifique visant à réduire les délais d'intervention pour les dépôts sauvages, et ce, en collaboration avec l'organisme mandataire;

Que l'arrondissement se dote d'un plan de propreté reconnaissant les défis spécifiques à chacun de ses quartiers et qu'il s'assure d'y octroyer un financement adéquat.

Adopté à l'unanimité.

10.09

CA21 14 0310

Proclamation de la Semaine de la prévention de la criminalité du 7 au 13 novembre 2021.

CONSIDÉRANT qu'en 1983, le ministère du Solliciteur général du Canada instaurait, avec la collaboration de l'Alliance pour la prévention du crime, la Semaine nationale de la prévention du crime;

CONSIDÉRANT qu'au fil des années, le ministère de la Sécurité publique a pris une part de plus en plus active dans l'organisation de la semaine et en est aujourd'hui le principal organisateur;

CONSIDÉRANT que cette semaine souhaite susciter l'organisation d'activités pour tous ceux et celles qui se sentent concernés par la prévention de la criminalité et l'importance de prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs ou aux groupes criminels;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 7 au 13 novembre 2021, « Semaine de la prévention de la criminalité » sur le territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0311

Accorder une contribution financière de 12 500 \$ à Les Monarques de Montréal, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 12 500 \$ à Les Monarques de Montréal, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme clubs sportifs et activités sportives 2021 et approuver le projet de convention à cette fin;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1219070022

CA21 14 0312

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 47 639 \$ à 3 organismes de l'arrondissement, pour la période du 24 novembre 2021 au 30 juin 2022, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans, comme suit : 15 880 \$ à Emploi Jeunesse 16-25 inc., 15 879 \$ à Carrefour jeunesse emploi Centre-Nord et 15 880 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc Extension inc. et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 47 639 \$ à 3 organismes de l'arrondissement, pour la période du 24 novembre 2021 au 30 juin 2022, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans, comme suit :
 - 15 880 \$ à Emploi jeunesse 16-25 inc.;
 - 15 879 \$ à Carrefour jeunesse emploi Centre-Nord;
 - 15 880 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc Extension inc.;
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1219070019

CA21 14 0313

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de services scolaire de Montréal, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1er juillet 2021, des locaux situés au 4121, 42^e Rue à Montréal, Centre de loisirs René-Goupil, d'une superficie d'environ 2 302 m², à des fins communautaires et sportives, pour une dépense totale de 374 410,69 \$, non taxable.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue du Centre de services scolaire de Montréal, pour une période additionnelle d'un (1) an, à compter du 1^{er} juillet 2021, l'immeuble situé au 4121, 42^e Rue à Montréal, d'une superficie de 2 302 m², à des fins communautaires et sportives, pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, moyennant un loyer total de 374 410,69 \$, exonéré de TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1216025012

CA21 14 0314

Autoriser une dépense maximale de 313 022,65 \$, taxes incluses, à Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.) au montant de 98 137,65 \$, taxes incluses (LOT 3), à L.J. Excavation inc. au montant de 82 748,89 \$, taxes incluses (LOT 4) et à Location Guay (9154-6937 Québec inc.) au montant de 132 136,11 \$, taxes incluses (LOTS 5 et 6), pour la prolongation du contrat de location de 4 rétrocaveuses avec opérateur, entretien et accessoires, pour la période du 11 avril au 11 novembre 2022, conformément à l'appel d'offres public 21-18636.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 313 022,65 \$, taxes incluses, à Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.) au montant de 98 137,65 \$, taxes incluses (LOT 3), à L.J. Excavation inc. au montant de 82 748,89 \$, taxes incluses (LOT 4) et à Location Guay (9154-6937 Québec inc.) au montant de 132 136,11 \$, taxes incluses (LOTS 5 et 6), pour la prolongation du contrat de location de quatre (4) rétrocaveuses avec opérateur, entretien et accessoires, pour la période du 11 avril au 11 novembre 2022, conformément à l'option de renouvellement identifiée à la clause 2.03.02 et à l'annexe 15.02 figurant au document CONTRAT de l'appel d'offres public 21-18636;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1214969011

CA21 14 0315

Octroyer un contrat à Castor et Pollux Coop pour des services professionnels en conception de plans et devis d'architecture de paysage et en participation publique dans le cadre de l'aménagement de trois îlots situés en bordure du boulevard Crémazie Est entre les 6^e et 10^e avenues, au montant de 73 486,27 \$, taxes incluses, et ce en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) - contrat de gré à gré - AUSE-21-03.

ATTENDU la vérification effectuée selon laquelle le co-contractant n'est pas une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré depuis moins de 90 jours, ni une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré si ce contrat est terminé depuis moins de 90 jours, en vertu de l'article 34 du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038);

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Castor et Pollux Coop, pour des services professionnels en conception de plans et devis d'architecture de paysage et en participation publique dans le cadre de l'aménagement de trois îlots situés en bordure du boulevard Crémazie Est entre les 6^e et 10^e avenues, au montant de 73 486,27 \$, taxes incluses, et ce, en vertu du Règlement de conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) - contrat de gré à gré numéro AUSE-21-03;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et la firme, établissant les modalités et conditions du contrat;

3. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur de la Direction du développement du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1215898001

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0316

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA 18-14009.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1216326005

CA21 14 0317

Ratifier une dépense de 625 \$, taxes incluses, pour l'achat de six billets concernant la participation de l'arrondissement à la 35^e Soirée des Lauréats montréalais, qui s'est tenue le 19 novembre 2021 au Complexe sportif Claude-Robillard.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de ratifier une dépense de 625 \$, taxes incluses, pour l'achat de six billets concernant la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à la 35^e Soirée des Lauréats montréalais, qui s'est tenue le 19 novembre 2021 au Complexe sportif Claude-Robillard;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1214539019

CA21 14 0318

Appuyer le projet d'embellissement et de réfection de la cour d'école Barclay du Centre de services scolaire de Montréal afin que ce dernier puisse déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'appuyer le projet d'embellissement et de réfection de la cour d'école Barclay du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) afin que ce dernier puisse déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1214539020

CA21 14 0319

Approuver le règlement de régie interne de la Société de développement commercial du Petit-Maghreb.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver le règlement de régie interne de la Société de développement commercial du Petit-Maghreb.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1218343009

CA21 14 0320

Désignation du conseiller du district de François-Perrault, Sylvain Ouellet, afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'abroger la résolution CA21 14 0275, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 septembre 2021, à l'effet de désigner la mairesse Giuliana Fumagalli afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb »;
2. de désigner le conseiller du district de François-Perrault, Sylvain Ouellet, afin de siéger au conseil d'administration de cette société de développement commercial.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1218343010

CA21 14 0321

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA21-14013 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Petit-Maghreb pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du

Règlement RCA21-14013 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Petit-Maghreb pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation ».

40.01 1218343008

CA21 14 0322

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA21-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'interne) ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA21-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'interne) » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.02 1211803007

CA21 14 0323

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA21-14008 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'externe) ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA21-14008 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'externe) » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.03 1211803006

CA21 14 0324

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA21-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 225 000 \$ pour financer la réalisation des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA21-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 225 000 \$ pour financer la réalisation des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.04 1211803005

CA21 14 0325

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA21-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 956 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA21-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 956 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.05 1211803004

CA21 14 0326

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA21-14012 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2022) ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA21-14012 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2022) ».

40.06 1211803009

CA21 14 0327

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA21-14011 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » de l'arrondissement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA21-14011 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.07 1211803008

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.08 à 40.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0328

Adopter le Règlement RCA21-14006 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) » à l'égard du territoire de l'arrondissement visant à adopter un cadre réglementaire pour l'émission des vignettes institutionnelles, destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à un établissement visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA21-14006 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) » à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été donné à la séance ordinaire du 5 octobre 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA21-14006 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA21-14006 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à adopter un cadre réglementaire pour l'émission des vignettes institutionnelles, destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à un établissement visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1214704004

CA21 14 0329

Édicter une ordonnance établissant les modalités pour l'émission de vignettes institutionnelles, destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à un établissement visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance établissant les modalités pour l'émission de vignettes institutionnelles destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à un établissement visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1214704006

CA21 14 0330

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2021.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
6. que les ordonnances prendront effet lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) permettront la tenue des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1219335001

CA21 14 0331

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans modifiés visant la construction d'un bâtiment de deux étages sur la propriété située au 8280, 10^e Avenue.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 0-A1 (addendas du 15 et 27 septembre et du 1^{er} novembre), 5.0-A2, 7.0-A2, 8.0-A2 et 9.1-A2 du document intitulé « Nouveau duplex Résidence Estimé », daté du 1^{er} novembre 2021 et préparé par Gilles Dessureault architecte, visant la modification des plans approuvés pour la construction du bâtiment situé au 8280, 10^e Avenue et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 2 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1216996019

CA21 14 0332

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement, en cour latérale, du bâtiment situé au 7601, 2^e Avenue.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Cottage 2^e Avenue, Agrandissement et réaménagement », préparés par Rose architecture, datés des 23 et 24 septembre 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7601, 2^e Avenue et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 25 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1211010016

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.13 et 40.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0333

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'un troisième étage et d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7265 à 7269, avenue Henri-Julien.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Projet de rénovation résidentielle », préparés par Campanella & associés - architecture design, datés du 29 septembre 2021 et du 4 octobre 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7265 à 7269, avenue Henri-Julien et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 7 octobre 2021 à la condition suivante :

- que l'émission du permis pour effectuer les travaux est conditionnelle à la remise d'une lettre de garantie monétaire au montant équivalent à 25 % de la valeur du bâtiment au rôle d'évaluation et visant à assurer le respect des conditions imposées pour l'exécution des travaux d'agrandissement.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1211010017

CA21 14 0334

Adopter la résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4 500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP21-14004 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 19 août 2021 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 24 août au 8 septembre 2021, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 24 août 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire à distance a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter la résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4 500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées, aux conditions suivantes :

- que seuls les usages de la catégorie C.7A soient autorisés en plus des usages autorisés à la grille des usages et des normes de la zone I04-010;
- que la superficie de plancher totale pouvant être occupée par des usages de la catégorie C.7A soit limitée 4 500 m²;
- que les usages de la catégorie C.7A soient exercés dans un nouvel agrandissement situé dans le prolongement arrière du bâtiment existant;
- que le nombre total d'unités de chargement accessoires aux usages de la catégorie C.7A soit limité à 7;
- que toute unité de chargement accessoire aux usages de la catégorie C.7A soit localisée du côté nord-ouest du bâtiment, face à la voie ferrée;
- que deux unités de chargement existantes situées du côté sud-est du bâtiment, face aux résidences voisines, soient éliminées;
- que l'entreposage extérieur de remorques soit interdit;

- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si une demande de certificat d'occupation visant un usage spécifique de la catégorie C.7A n'est pas ouverte dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur;
- que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1218053008

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0335

Nommer le conseiller, Sylvain Ouellet, à titre de maire suppléant d'arrondissement pour la période du 24 novembre 2021 au 8 mars 2022.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de nommer le conseiller, Sylvain Ouellet, à titre de maire suppléant d'arrondissement pour la période du 24 novembre 2021 au 8 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1213356008

CA21 14 0336

Nommer, pour une période de deux ans, la conseillère Mary Deros, à titre de présidente et la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde à titre de présidente suppléante pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. de nommer pour une période de deux ans, soit du 24 novembre 2021 au 22 novembre 2023, la conseillère, Mary Deros, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
2. de nommer, la mairesse, Laurence Lavigne Lalonde, pour la même période, à titre de présidente suppléante du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1213356007

Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 43.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 décembre 2021.